

2026/0028

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

31 MARS 2026

ID : 059-215900358-20260331-20260330_D0028-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.TENDERO.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.
WERY.QUETIER.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CHATELAIN.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

M. BERTEAUX à Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE NATIONALE.

Monsieur le Maire précise que la commune doit désigner un élu comme correspondant de la défense.

Son rôle est principalement de sensibiliser les concitoyens aux questions de la défense, notamment les jeunes, dans le cadre d'une mission d'information locale.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public selon l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Didier TENDERO, se porte candidat.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Monsieur Didier TENDERO est désigné correspondant de la défense nationale.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

AVESNELLES, le 30 MARS 2026

Le Maire,

